

Ne s'acquittent **PAS** de la CVEC les étudiants BCS (mais vous devez obtenir une attestation de non acquittement sur ce site). Les étudiants en **HMONP** n'ont aucune démarche à faire auprès du CROUS DE PARIS, ils sont d'emblée exonérés de la CVEC, **soit 105 €**

Montants des droits d'inscription et de RÉ inscription appliqués durant l'année universitaire 2025/2026

Cursus - LMD	1° CYCLE LICENCE				2° CYCLE MASTER			HMONP		DOCTORAT (École doctorale)
Libellé du montant à payer	Année 1	Année 2	Année 3	CÉSURE Licence	Année 4	Année 5	CÉSURE Master	Année 9	Année 9 Taux réduits	Années (6 - 7 - 8)
Droits d'inscription et de bibliothèque	390 €	390 €	390 €	238 €	535 €	535 €	331 €	658 €	406 €	0 €
Total à payer à l'ENSAPM (gratuit si Boursier sur Critères Sociaux BCS ou BGF sauf HMONP)	390 €	390 €	390 €	238 €	535 €	535 €	331 €	658 €	406 €	0 €
Vous êtes exonérés des droits d'inscription en LICENCE, MASTER, CÉSURE LICENCE si vous êtes Boursier sur Critères Sociaux (BCS) du CROUS ou Boursier du Gouvernement Français (BGF)								Payant dans tous les cas		

Paiement en ligne sur Taïga par PAYBOX à l'aide d'une carte bancaire approvisionnée suffisamment (paiement non fractionné)